

24/27) Location à la Commune d'un immeuble FS à Sainte-Stéphanie appartenant à M. BELAUNAY pour l'installation de classes.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs, Messieurs et Chers Collègues,

Compte tenu de la pénurie de locaux scolaires, la Commune a dû prendre en location à Sainte-Stéphanie un immeuble FS pour y installer des classes.

L'immeuble appartient à M. BELAUNAY qui a accepté de le louer 25 000 Frs par mois pour compter du 1er Octobre 1966.

La dépense correspondante sera payée au moyen d'un crédit dont l'imputation sera prévue au Chapitre 932 - Article 636 du budget supplémentaire 1967.

Messieurs, Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
H. Denis le 26 Mai 1967
P. le 1er
Le Secrétaire Général
Signé J. Cluchon*